



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la culture
Archives de l'Etat du Valais

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Kultur
Staatsarchiv Wallis



archives de l'état du valais
staatsarchiv wallis

Rapport sur la surveillance des archives communales

Année 2015

Archives de l'Etat du Valais

Sion, le 18 avril 2016



Classement	30.01.01.03
Auteur	Alain Dubois, Archiviste cantonal ; Fabienne Lutz-Studer, Florian Vionnet, archivistes-records managers
Validé le	18.04.2016

Ce rapport est rédigé dans le cadre de la politique des Archives de l'Etat du Valais vis-à-vis des communes municipales et bourgeoises adoptée en janvier 2015, qui prévoit que les Archives de l'Etat du Valais rédigent et publient un rapport annuel sur la surveillance des archives communales.

Ce rapport est approuvé par le département de tutelle des Archives de l'Etat du Valais et communiqué aux administrations communales du canton. La version électronique peut également être téléchargée à l'adresse www.vs.ch/aev.

1. Adoption de la politique vis-à-vis des communes

Afin de structurer l'action des Archives de l'Etat du Valais auprès des communes municipales et bourgeoises (ci-après communes), la Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, Mme Esther Waeber-Kalbermatten, a adopté le 14 janvier 2015 la *Politique des Archives de l'Etat du Valais vis-à-vis des communes*¹. Celle-ci est établie conformément aux bases légales et réglementaires en vigueur :

1. *Loi sur la promotion de la culture* du 15 novembre 1996 (440.1) et *Règlement sur la promotion de la culture* du 10 novembre 2010 (440.100) ;
2. *Loi sur les communes* du 5 février 2004 (175.1) ;
3. *Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA)* du 9 octobre 2008 (170.2) et *Règlement d'exécution de la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (RèLIPDA)* du 16 décembre 2010 (170.200) ;
4. *Arrêté concernant la réorganisation des archives communales et bourgeoises* du 17 juin 1922 (440.103).

Ce document précise notamment les rôles et responsabilités qui incombent aux Archives de l'Etat du Valais et aux communes. Conformément aux bases légales en vigueur, les missions des Archives de l'Etat du Valais y sont définies de la manière suivante :

- conseil et soutien en matière de gestion des documents et des archives, sous forme papier et électronique ;
- surveillance des archives des communes ;
- possibilité de prendre en charge les fonds anciens des communes (jusqu'en 1970 environ) sous forme de dépôt.

Pour leur part, les communes sont responsables d(e) :

- gérer et conserver leurs documents d'une manière ordonnée ;
- déposer leurs publications officielles à la Médiathèque Valais ;
- assurer l'accessibilité, la publicité et la communication des documents officiels ;
- assurer le respect des normes en matière de protection des données à caractère personnel ou sensible ;
- assurer la constitution, le traitement (évaluation, classement, inventaire, conditionnement), la conservation, la gestion et la communication de leurs

¹ Lien vers le document sur le site Internet des Archives de l'Etat du Valais : <https://www.vs.ch/documents/249470/254072/Politique+des+Archives+de+l%27Etat+du+Valais+vis-%C3%A0-vis+des+communes/e7964ced-92e3-4a7c-850b-dfba67f2bd68>

archives, et ainsi constituer le patrimoine documentaire et la mémoire de la commune.

La *Politique* précise également les moyens d'actions des Archives de l'Etat du Valais, afin de respecter et de faire respecter ces exigences. Elles peuvent ainsi :

en matière de conseil et de soutien :

- mettre à disposition des outils, tels que le *Guide de gestion des documents et des archives* ;
- organiser des formations pour le personnel communal ;
- évaluer des projets menés par les communes en termes de gestion des documents et des archives.

en matière de surveillance

- mettre à disposition des outils d'évaluation et d'autoévaluation pour les communes, afin de s'assurer de la conformité de leurs systèmes avec les recommandations émises ;
- réaliser des visites sur place.

en matière de prise en charge des fonds de communes

- mettre à disposition gratuitement le matériel de conditionnement et encadrer les travaux lors de la préparation d'un dépôt.

Si ces pratiques sont aujourd'hui déjà bien établies, elles seront néanmoins appelées à se développer encore à l'avenir, notamment pour ce qui concerne l'offre de formation, qui sera régulièrement proposée aux communes (voir point 3 ci-dessous), ou la mise à disposition d'outils d'évaluation et d'autoévaluation.

2. Conseils et visites

En 2015, les Archives de l'Etat du Valais ont eu des contacts avec 15 communes municipales et bourgeoises. Il s'est généralement agi d'apporter des conseils ponctuels par téléphone ou courrier électronique. Six communes ont fait l'objet d'une visite sur place, qui a abouti à la rédaction d'un rapport contenant un état des lieux ainsi que des recommandations :

- Bourgeoisie de Sion (visite le 27 août 2015)
- Commune d'Anniviers
- Commune de Chalais
- Commune de Grimisuat
- Commune d'Hérémece (visite le 5 octobre 2015)
- Commune de Lens
- Commune de Martigny
- Commune de Martigny-Combe
- Commune de Mund (et paroisse) (visite le 24 avril 2015)
- Commune de Niedergesteln (et paroisse) (visite le 26 novembre 2015)
- Commune de Saxon (visite le 20 octobre 2015)
- Commune de Sierre
- Commune de Trient
- Commune de Vétroz
- Commune de Vouvry (visite le 23 avril 2015)

Ces contacts ont permis d'apporter des conseils aux communes concernées sur différentes thématiques : numérisation des documents, conservation des documents et des données électroniques, conditionnement des documents papier ou encore aménagement de locaux d'archives. Dans un cas, les Archives de l'Etat du Valais ont été directement impliquées dans un projet de mise en œuvre d'un système de gestion des documents sous forme papier et électronique au sein de l'administration communale. Une visite a également abouti à la réalisation d'un projet de traitement des archives de la commune par des mandataires externes.

Les visites ont aussi permis de constater, dans un cas au moins, la présence importante de moisissures sur des documents. Celle-ci ne s'est heureusement pas étendue à l'ensemble des archives, mais des cas récents ont montré qu'une contamination par des micro-organismes peut se développer de manière très rapide (deux à trois jours), en particulier si les conditions climatiques (température et humidité) sont propices à l'apparition de ce type de dégât.

Dans le cas concerné, les Archives de l'Etat du Valais ont dû prendre des mesures afin d'isoler et de faire restaurer les documents touchés par des professionnels. Les coûts de traitement et de restauration sont alors extrêmement élevés. Dans le pire des cas, ce qui n'est pas arrivé ici, une destruction de l'ensemble des archives touchées doit parfois être décidée. Les dangers de la moisissure pour la santé du personnel ne sont pas non plus à négliger. L'aménagement de locaux adéquats et des méthodes de conservation adaptées sont donc essentiels. Les Archives de l'Etat du Valais appellent les communes à être particulièrement vigilantes sur ces questions et à leur signaler tout cas suspect afin de prendre rapidement les mesures adéquates.

3. Formation

Pour la première fois en 2015, les Archives de l'Etat du Valais ont organisé des cours de formation destinés aux communes municipales et bourgeoisiales. D'une durée de 3h00 (quatre périodes de 45 minutes), le cours présente de manière détaillée les étapes décrites dans le flyer *Conduire un projet de gestion des documents et des archives*². Son objectif est de présenter toutes les étapes d'un projet de gestion des documents et des archives, de la mise en œuvre d'un système de classement jusqu'au traitement des archives, en les illustrant à l'aide d'exemples et d'outils pratiques.

Il était initialement prévu d'organiser trois formations (deux en français à Saint-Maurice et à Sion, et une en allemand à Brigue, avec un nombre de place limité à 15 à 20 participants-es au maximum). Devant le succès des inscriptions, toutes les formations proposées ont été dédoublées. Elles ont eu lieu aux dates suivantes :

Date	Lieu	Nombre de participants-es
27 février 2015	St-Maurice	19
6 mars 2015	Sion	23
13 mars 2015	Sion	20
27 mars 2015	St-Maurice	14
18 septembre 2015	Brigue	17
25 septembre 2015	Brigue	15
Total		108

Au total étaient représentés 61 communes municipales, 5 communes bourgeoisiales, 2 prestataires privés et 2 associations.

Les commentaires des participants-es ont été globalement positifs, même s'il conviendrait de focaliser davantage les cours sur la pratique. De telles formations seront proposées régulièrement à l'avenir par les Archives de l'Etat du Valais, en s'appuyant sur les besoins

² Lien vers le document sur le site Internet des Archives de l'Etat du Valais :

<https://web.vs.ch/documents/249470/387735/Conduire+un+projet.pdf/f3685a30-1a5f-4018-98d1-091ae0647a73>

exprimés par les communes. En 2017, il est ainsi prévu de proposer des cours sur les méthodes de conditionnement et de conservation des documents papier.

4. Dépôts d'archives communales aux AEV

En 2015, les Archives de l'Etat du Valais ont enregistré les dépôts de communes suivants :

- Bourgeoisie de Saint-Gingolph : 2 parchemins et 1 cahier de papiers (XVIII^e siècle). 2015/7.
- Commune d'Ayer, village de Mission : archives de la société du Village de Mission, de la chapelle des Morasses et de l'oratoire du Gougre, 2 boîtes (XVIII^e-XX^e siècles). 2015/17.
- Paroisse et commune de Mund, 4 boîtes (XV^e-XX^e siècles). 2015/34.

Alain Dubois
Archiviste cantonal

Approuvé

Sion, le 18 avril 2016

par

Jacques Cordonier
Chef du Service de la culture

Sion, le 18 avril 2016

par

Esther Waeber Kalbermatten
Cheffe du Département de la santé,
des affaires sociales et de la culture